

Dossier inscription/radiation

Ce dossier a été constitué par le Groupe Départemental des Directeurs d'école afin de vous accompagner dans la préparation de la prochaine rentrée scolaire. Qu'il s'agisse d'une première entrée à l'école maternelle ou à l'école élémentaire, vous trouverez des informations et des repères pour ce moment important d'accueil des élèves et de leurs familles.

Cliquer sur l'icône pour télécharger tous les documents de ce dossier



L'inscription d'un élève

L'inscription administrative

Documents à fournir ou à compléter par la famille :

- Fiche d'inscription vierge** (Onde ou version école)
- Pièce d'identité** (livret de famille, CNI, acte de naissance ou attestation sur l'honneur) [Annexe 1](#)
- Document attestant des 11 vaccinations obligatoires pour les élèves nés à partir de 2018 (avant 2018 uniquement DTP)** [Annexe 2](#)
- Courrier d'affectation + notification MDPH pour une inscription sur un dispositif ULIS
- Certificat de radiation de l'école précédente

Inscrire dans Onde : admission acceptée
+ répartir dans une classe

L'accueil de la famille

Entretien avec la famille :


Il s'agit d'un moment très important pour la famille et pour l'équipe.

[Annexe 3](#)

Visite de l'école : présenter les différents lieux de vie que pourra côtoyer l'enfant et éventuellement les personnels



Visite de la classe : l'enseignant de la classe peut proposer un temps présentant son fonctionnement, une journée type et faire connaissance avec l'enfant et sa famille.

Moment de découverte de la classe (dispositif Passerelle, portes ouvertes)

Documents pouvant être donnés à la famille : livret d'accueil, livret présentation  exemple


L'admission à l'école

Documents à fournir ou à compléter chaque année :

- Attestation d'assurance scolaire** (responsabilité civile et individuelle accident) 
- Esculape pour les GS
- Demande de dérogation d'aménagement du temps scolaire pour les PS
- Dossier scolaire
- Fiche d'urgence 
- PAI ou certificat médical pour l'établir si nécessaire
- Signature du règlement intérieur de l'école, de la charte de la laïcité [Annexe 4](#)
- Documents à compléter (cantine, garderie, transports, APE, COOP...)
- Droit à l'image... [Annexe 5](#)

Admission définitive dans Onde

La radiation d'un élève

1. Demande de radiation de l'élève signée par les 2 parents ou représentants légaux 
2. Effectuer la radiation dans Onde et imprimer le document
3. Penser à mentionner sur le document tout élément significatif quant au parcours de l'élève
(passage anticipé, orientation, maintien...)
4. Transmettre le document à la famille pour qu'elle puisse inscrire son enfant dans sa nouvelle école.

L'exercice
de l'autorité
parentale en
milieu scolaire



Ressource Eduscol sur l'exercice de l'autorité
parentale en milieu scolaire

Cliquez sur l'image

Décret n° 2020-811 du 29 juin 2020 précisant les pièces pouvant être demandées à l'appui d'une demande d'inscription sur la liste prévue à l'article L. 131-6 du code de l'éducation





<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042056558>

Lorsque les personnes responsables de l'enfant ne sont pas en mesure de produire l'un de ces documents, il peut être attesté sur l'honneur des nom, prénoms, date et lieu de naissance de l'enfant et de l'identité des personnes qui en sont responsables.



GESTION DES VACCINATIONS

Les responsables légaux doivent fournir un document attestant des 11 vaccinations obligatoires pour les élèves nés à partir de 2018 (avant 2018 uniquement DTP) (carnet de santé, certificat du médecin); si une des vaccinations n'est pas présente, elle doit faire l'objet d'un certificat de contre indication signé du médecin.

- Exemple de document attestant des 11 vaccinations à compléter par la famille 
- Exemple de tableau pour la lecture des carnets de vaccination 
- Récapitulatif des noms commerciaux des vaccins (version Sept 2020) 
- Courrier type aux responsables légaux pour rappel d'une attestation de vaccination 



BILAN VACCINATIONS

Pour rappel : Pour les enfants nés à partir de 2018 les 11 vaccins sont obligatoires. Pour ceux nés avant 2018 uniquement le DTP (diphtérie, tétanos, poliomyélite) est obligatoire.

Nom Prénom	Diphtérie	Tétanos	Poliomyélite	Coqueluche	Haemophilus influenzae de type B (Méningite B)	Hépatite B	Pneumocoque	Méningocoque C	Rougeole	Oreillons	Rubéole
	Revaxis				Act-Hib	Engerix B 10/ Engerix B20/ Hbvaxpro 10/ Hbvaxpro 40/ Hbvaxpro 5/ Genevac B Pasteur/ Twinrix Enfant (Hep A + B)/		Bexsero/ Menjugate 10/ Menveo/ Neisvac/ Nimenrix/	M-M-RVaxpro/ Priorix		
	Boostrixtetra/ Infanrix tetra/ Repevax/ Tetravac- acellulaire										
	Infanrix quinta/Pentavac										
	Hexyon/ Infanrix Hexa/ Vaxelis						Pneumovax/ prévenar 13				



Récapitulatif des noms commerciaux des vaccins – Rentrée 2020

Noms commerciaux des vaccins	Maladies ciblées par le vaccin	Noms commerciaux des vaccins	Maladies ciblées par le vaccin
Act-Hib®	Méningites à Haemophilus influenzae de type B	HBVAXPRO 40®	Hépatite B
Bexsero®	Méningites et septicémies à méningocoques	HBVAXPRO 5®	Hépatite B
Boostrixtetra®	Diphtérie Tétanos Poliomyélite Coqueluche	Infanrix Hexa®	Diphtérie Tétanos Poliomyélite Coqueluche Hépatite B Méningites à Haemophilus influenzae de type B
Engerix B 10®	Hépatite B		Diphtérie
Engerix B 20®	Hépatite B	Infanrix Quinta®	Tétanos Poliomyélite Coqueluche Méningites à Haemophilus influenzae de type B
Hexyon®	Diphtérie Tétanos Poliomyélite Coqueluche Méningites à Haemophilus influenzae de type B Hépatite B	Infanrix tétra®	Diphtérie Tétanos Poliomyélite Coqueluche
HBVAXPRO 10®	Hépatite B		

Noms commerciaux des vaccins	Maladies ciblées par le vaccin
M-M-RVaxpro®	Rougeole
	Oreillons
	Rubéole
Menjugate 10®	Méningites et septicémies à méningocoques
Menveo®	Méningites et septicémies à méningocoques
Neisvac®	Méningites et septicémies à méningocoques
Nimenrix®	Méningites et septicémies à méningocoques
Pneumovax®	Méningites et septicémies à pneumocoques
Pentavac®	Diphtérie
	Tétanos
	Poliomyélite
	Coqueluche
	Méningites à Haemophilus influenzae de type B
Priorix®	Rougeole
	Oreillons
	Rubéole

Noms commerciaux des vaccins	Maladies ciblées par le vaccin	
Prévenar 13®	Méningites et septicémies à pneumocoques	
Repevax®	Diphtérie	Tétanos
	Poliomyélite	Coqueluche
Revaxis®	Diphtérie	Tétanos
	Poliomyélite	
Tetravac-acellulaire®	Diphtérie	Tétanos
	Poliomyélite	Coqueluche
Twinrix Enfant®	Hépatite A	
	Hépatite B	
Vaccin Genhevac B Pasteur®	Hépatite B	
Vaxelis®	Diphtérie	Tétanos
	Poliomyélite	Coqueluche
	Méningites à Haemophilus influenzae de type B	
	Hépatite B	



Organisation matérielle

Faire une place à la famille:

- Penser à ranger le bureau de direction ou le lieu de RDV avec la famille
- Aménager le lieu de l'entretien

Prévoir un espace avec des jeux, des feutres... pour que les jeunes enfants puissent s'occuper pendant l'entretien.



Découverte de l'école

En plus de la visite de l'école, il est primordial de porter à la connaissance des parents le fonctionnement d'une école et de votre école en particulier.

Des documents (brochure, dépliants...) à destinations des parents et/ou des enfants peuvent accompagner votre discours.

Cf. [Annexe](#)

Connaissance de l'enfant

Ce point est un élément essentiel de l'entretien, surtout lorsqu'il s'agit d'une première scolarisation.

Connaître l'enfant permet :

- A l'équipe éducative d'avoir des éléments pour un meilleur accueil
- A la famille qui confie son enfant pour la première fois à l'école de se sentir en confiance car il est pris en compte en tant qu'individu.

[Cf. exemple de fiche guide à l'entretien](#)



Connaissance de l'enfant

Quel environnement a-t-il ?

- Déménagement
- Mode de garde avant/ après école
- Mode garde durant les 1ères années : l'accueil de l'élève prendra appui sur l'expérience de séparation de l'enfant avec ses parents qui varie s'il a déjà vécu un accueil individuel ou collectif, ou s'il n'a jamais quitté le milieu familial
- Situations familiales : divorce, garde alternée, recomposition familiale
- Temps de vie familial (partage avec les parents)
- Présence d'écrans
- Langue(s) utilisée(s) à la maison
- Horaires de la journée

Que fait-il ?

- Centres d'intérêt
- Activités extra-scolaires (sport, musique, etc...)

Qui est-il ?

- Place dans la fratrie
- Informations sur la fratrie
- Traits de caractères (l'école montre l'intérêt qu'elle porte à cet enfant qui commence à s'affirmer comme un sujet singulier)
- Age de la marche
- Début du langage (association de mots)
- Multilinguisme

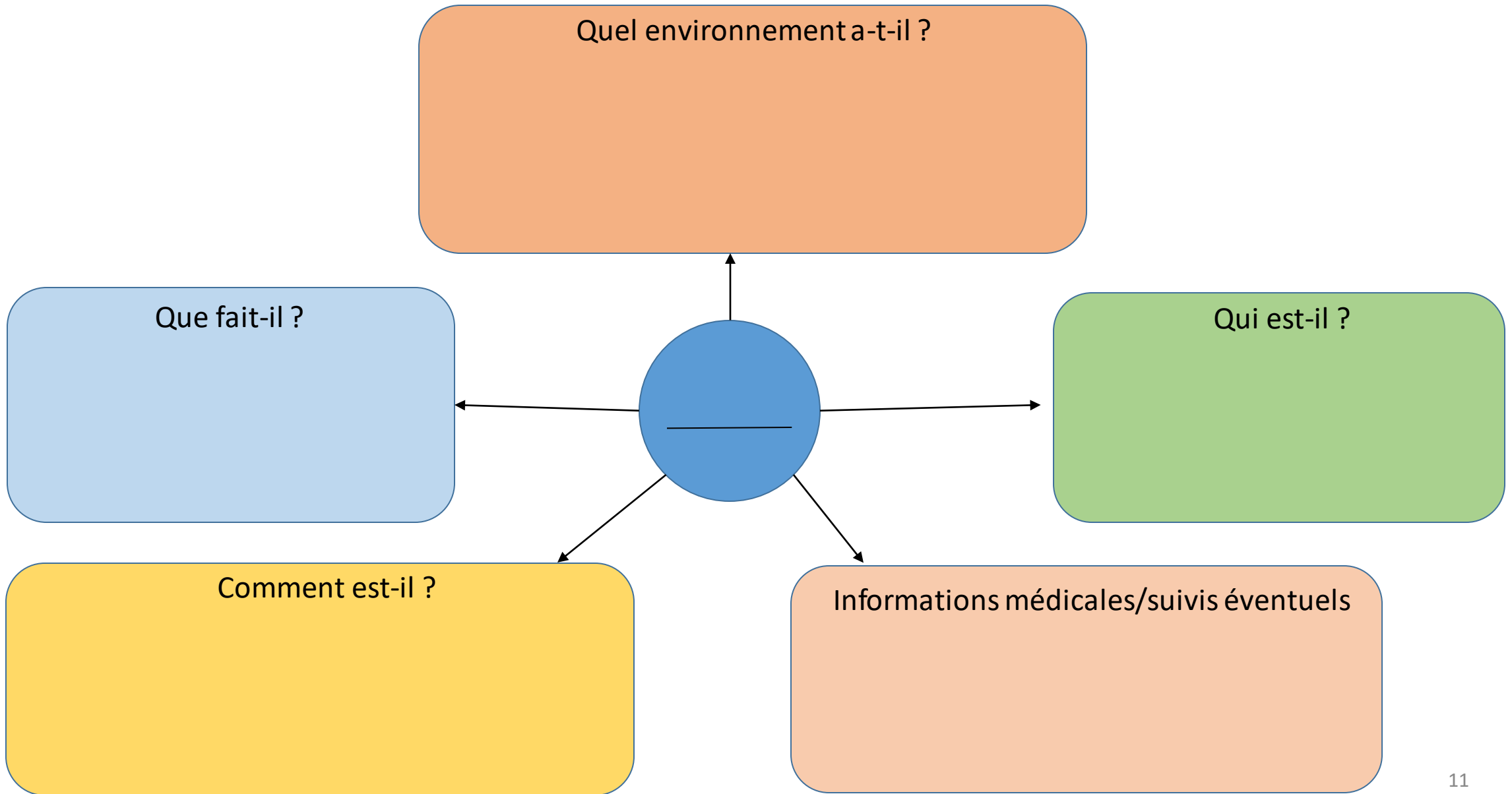
Comment est-il ?

- **Objet transitionnel** (l'enfant a-t-il un « doudou », un objet, une sucette ou un rituel qui le rassure? Il est important que l'enseignant ait cette information et que la famille sache que l'enfant pourra y accéder en cas de besoin)
- **Comportement à la maison**
- **Qualité et rythme de sommeil**; La sieste (temps et/ou rituel d'endormissement, durée habituelle du repos, besoin d'un « doudou », besoin d'obscurité ou un peu de lumière)
- **Les repas** (mange seul ou avec aide, utilise une fourchette ou une cuillère, a tendance à manger peu ou beaucoup, a besoin de temps)
- **Propreté** (Il s'agit de percevoir où en est l'enfant au moment de l'admission et ce que la famille a déjà engagé, ou compte engager dans ce domaine. Il est important d'indiquer que pour fréquenter sereinement la collectivité, l'enfant doit être suffisamment avancé dans son acquisition de la propreté. Quelques accidents en début d'année ne sont pas incompatibles avec la vie de classe. L'échange doit permettre de communiquer en toute confiance et d'envisager les solutions possibles d'aménagement de la fréquentation si l'enfant n'est pas prêt. Il s'agit d'accompagner et non de forcer le développement de l'enfant)

Informations médicales/suivis éventuels

- Allergies, blessures
- Accidents
- Maladie
- Port de lunette
- Correction auditive
- ...

Connaissance de l'enfant



Connaissance de l'enfant

Quel environnement a-t-il ?

Déménagement : oui non
Mode garde de 0 à 3 ans : crèche nounou famille
Situation familiale : 2 parents divorce famille recomposée
Temps de vie familial : garde alternée garde exclusive
Langue utilisée à la maison :
Horaires de la journée :

Que fait-il ?

Centres d'intérêt :
Activités extra-scolaires :
Présence d'écran :

Qui est-il ?

Place dans la fratrie :
Caractère :
Age de la marche :
Langage :
Multilinguisme :

Comment est-il ?

Objet transitionnel :
Comportement :
Sommeil/sieste :
Repas :
Propreté :

Informations médicales/suivis éventuels

Allergies, maladie, lunettes...



Signature du règlement intérieur et des chartes Proposition de gestion

La gestion de ces documents à faire signer chaque année est difficile à gérer et demande beaucoup d'impressions. Voici une proposition, pour les familles disposant d'une adresse mail, qui faciliterait cette gestion et surtout économiserait du papier. Le papillon signé est conservé pour l'année à l'école.

Madame, Monsieur,

Je vous ai envoyé ce jour,, 2 documents par email :

- Le règlement intérieur de l'école,
- La charte de la laïcité,

Je vous demande d'en prendre connaissance et de compléter le document joint.

.....

Je, soussigné, Madame/Monsieur déclare avoir pris connaissance et m'engage à respecter

Document	Signature
Le règlement intérieur de l'école	
La charte de la laïcité	



L'école n'est pas à l'origine de la publication ou de la diffusion



Lorsque la presse se rend sur une manifestation (Course des Droits des enfants, visite d'exposition...) et effectue des prises de vues ou de sons, les autorisations de droit à l'image ne sont pas nécessaires. Il s'agit ici de la liberté d'informer.

Si la municipalité souhaite publier ou diffuser des images d'élèves ou d'adultes de l'école (presse, magazine local, site Internet...), elle doit demander et obtenir les autorisations des personnes filmées ou photographiées.

DIFFUSER LA
VOIX, L'IMAGE
D'UNE
PERSONNE

L'école est à l'origine de la publication ou de la diffusion

Lorsque l'école invite la presse ou souhaite publier un article, elle doit respecter l'article 9 du code civil qui protège l'image et la voix des personnes.

Pour chaque prise de vue et pour chaque publication, dès lors qu'une personne est identifiable, il est indispensable de demander son consentement écrit au sujet photographié. Pour photographier ou filmer un enfant mineur et publier son image, il convient d'obtenir l'autorisation de son représentant légal, c'est-à-dire ses parents ou son tuteur.

Pour chaque publication, une autorisation doit contenir :

- Nom et prénom de la personne photographiée ou filmée
- Nom et prénom de la personne/organisme à qui est donnée l'autorisation
- La destination des images ou vidéos (site Internet, diaporama, DVD...) et le cadre d'utilisation (article d'information, illustration d'un travail de classe, journal en ligne...)
- Le caractère gratuit ou non de l'autorisation
- La durée de l'autorisation

L'autorisation présente sur les fiche de renseignements de Onde :

« Nous acceptons que notre enfant soit photographié(e) ou filmé(e) pendant les activités scolaires : oui non »

Cette autorisation n'est pas suffisante pour encadrer le respect des données personnelles. Il convient d'utiliser les modèles d'autorisation d'enregistrement image/voix disponible sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/398/protection-des-donnees-personnelles-et-assistance>